



Agence d'attractivité
et de Développement Touristiques

Marchés publics de Prestations Intellectuelles

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES
2 allée des platanes
64100 BAYONNE
Tél. : 05 59 46 52 52
Fax : 05 59 46 52 46

MARCHE ACCOMPAGNEMENT REFERENCEMENTS NATUREL ET COMMERCIAL

Mardi 20 novembre 2018 à 14h00

Contacts et renseignements :
Renseignements d'ordre administratif :
Annie Larre Darrort : a.larre@tourisme64.com

Renseignements d'ordre technique :
Hélène Ricoeur : h.ricoeur@tourisme64.com

Dossier de Consultation des Entreprises

Table des matières

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
a. Objet de la consultation.....	3
b. Etendue de la consultation.....	3
c. Décomposition de la consultation	3
d. Budget	3
2. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
a. Durée du marché	3
b. Forme du marché.....	3
c. Affermissement des tranches	4
d. Accord cadre mono attributaire.....	4
e. Déroulement de la procédure	4
f. Critères	4
g. Durée de validité des offres.....	4
h. Modalités de dépôt des offres.....	4
i. Contenu de l'offre	5
j. Négociation	5
3. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	6
a. Sous-traitance : Rappel.....	6
b. Prix variation et clauses de règlement.....	6
c. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire.....	6
d. Liste des dérogations au CCAG	6
4. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS	6
5. BORDEREAU DE PRIX.....	7
6. DECLARATION	9

1. OBJET DE LA CONSULTATION

a. Objet de la consultation

L'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques (AaDT) Béarn Pays basque est une association loi 1901 subventionnée à 95% par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. L'AaDT est en charge de la mise en œuvre de la politique touristique départementale.

Parmi ses différentes missions, l'AaDT Béarn Pays basque gère un site internet portail. Pour l'accompagner sur les questions de référencement naturel et commercial, l'AaDT souhaite s'appuyer sur un prestataire externe.

Le présent marché a pour objet la désignation de ce prestataire. Tous les éléments techniques figurent dans le cahier des charges.

b. Etendue de la consultation

La procédure respecte les modalités suivantes :

- un avis d'appel public à la concurrence est envoyé à la publication sur Marchés Online, sur le BOAMP, sur le site internet de l'AaDT Béarn Pays basque et sur la plateforme eadministration64,
- le dossier de consultation ainsi que toutes les pièces annexes sont téléchargeables sur le site internet de l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn Pays basque, www.tourisme64-pro.com, www.eadministration64.fr ou peuvent être envoyés gratuitement aux prestataires qui en font la demande.
- les offres seront examinées par notre commission des achats.

c. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

d. Budget

Le budget total de ce marché n'excédera pas les 160 000€ HT sur les 3 ans. Ce montant comprend les budgets versés directement à Google, Facebook ou autre pour les campagnes de référencement payant.

2. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

a. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans. Il comporte une tranche ferme (qui débutera à la notification du marché et s'achèvera à la date anniversaire de la notification) et 2 tranches optionnelles (d'une durée d'un an chacune).

b. Forme du marché

Le présent marché est passé en procédure adaptée conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015. Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire.

Il comporte 3 tranches :

- La première tranche est ferme. Elle débutera à la notification du marché et s'achèvera le 31/12/2019.
- La seconde tranche sera optionnelle. Elle débutera le 01/01/2020 et s'achèvera le 31/12/2020.
- La troisième tranche sera optionnelle. Elle débutera le 01/01/2021 et s'achèvera le 31/12/2021.

c. Affermissement des tranches

L'affermissement des tranches optionnelles se fera selon les modalités suivantes :

Deux mois avant la fin de la tranche en cours, l'AaDT enverra un courrier simple, indiquant au prestataire, l'intention de l'AaDT d'affermir la tranche optionnelle.

Le titulaire aura 15 jours pour donner son accord ou signifier son refus.

Le non affermissement d'une tranche optionnelle n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire.

L'affermissement de chacune des tranches optionnelles se fera :

- d'une part, à l'obtention des crédits nécessaires à la bonne exécution du marché par le pouvoir adjudicateur,
- et d'autre part, à l'appréciation, par le pouvoir adjudicateur, des résultats obtenus par le titulaire du marché.

d. Accord cadre mono attributaire

A l'issue de la première phase, le candidat retenu sera sollicité par l'AaDT à chaque survenance d'un besoin couvert par le présent accord cadre. L'AaDT enverra, par mail, à l'attributaire, un cahier des charges comprenant la description précise de son besoin, les délais de réalisation, la date et l'heure de remise de l'offre et toute information utile. En cas d'accord entre les partis, l'AaDT renverra le devis signé.

En cas de désaccord entre les partis, une phase de négociation sera ouverte. Elle pourra porter aussi bien sur l'aspect technique que sur l'aspect financier.

e. Déroulement de la procédure

Les candidats constitueront leurs dossiers selon les éléments demandés au paragraphe h.

f. Critères

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon les critères suivants et leurs pondérations :

- Valeur technique de la proposition (40%). Ce critère sera jugé sur la note méthodologique et notamment les éléments suivants : les outils de traitement utilisés (5%), la clarté et la qualité de l'argumentaire (15%), la qualité du suivi proposé (15%), les délais de mise en œuvre des campagnes après validation du devis par l'AaDT (5%).
- Prix (25%). Ce critère sera jugé sur le bordereau de prix complété.
- Références du candidat (35%) :
 - dans des opérations similaires dans le domaine du tourisme institutionnel. Ce critère sera jugé sur les références fournies.
 - niveau de qualification des personnes intervenantes en matière de référencement. Ce critère sera jugé sur le contenu des CV des intervenants.

g. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

h. Modalités de dépôt des offres

La transmission par voie électronique est possible sur la plate-forme eadministration64. Les offres peuvent être remises en mains propres, contre récépissé, ou par courrier à l'adresse suivante :

Agence d'attractivité et de Développement Touristiques Béarn Pays basque – M. Le Président – Marchés Publics - 2 allée des platanes – 64100 Bayonne.

Préciser sur l'enveloppe : « Marché Référencement ».

La date limite de remise des offres est fixée au **mardi 20 novembre 2018 à 14h00**.

i. Contenu de l'offre

Les candidats produiront les éléments suivants :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-I à L. 5212-II du code du travail concernant l'emploi des handicapés.
- Une proposition détaillée indiquant : les méthodologies d'accompagnement et techniques proposées, les moyens techniques mis en œuvre, les références dans le domaine du tourisme institutionnel, la présentation des CV de personnes intervenantes, une copie de l'obtention du numéro d'organisme de formation attribué par la DIRECCTE.
- le bordereau de prix dûment complété.
- En outre, le candidat retenu aura à produire et ce dans un délai de 10 jours les éléments figurants dans le NOTI I.

j. Négociation

L'AaDT se laisse la possibilité de négocier avec les entreprises ayant formulées les meilleures offres et ce, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.

3. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Il est fait application du Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations Intellectuelles.

Les dérogations au CCAG/PI sont listées ci-dessous.

a. Sous-traitance : Rappel

Le titulaire du marché pourra sous-traiter l'exécution de certaines prestations de son marché à condition d'avoir obtenu de l'AaDT, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat.

b. Prix variation et clauses de règlement

Le marché est traité à prix unitaire et ferme de la notification du marché au 31 décembre 2016.

Par la suite, les prix seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année. Chaque année, la variation de prix ne pourra pas dépasser 5 % du prix fixé dans le devis initialement fourni.

Le prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à sa réalisation.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes

c. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire

En cas de résiliation, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché, aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui, par sa nature, ne peut souffrir aucun retard, soit en cas de résiliation du marché prononcée aux torts du titulaire.

d. Liste des dérogations au CCAG

Les articles suivants font l'objet d'une dérogation :

- article 10,
- article 11,
- et article 36.

4. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à :

Pour la partie administrative, à Mme Annie Larre Darrort a.larre@tourisme64.com

Pour la partie technique, à Mme Hélène Ricoeur h.ricoeur@tourisme64.com

5. BORDEREAU DE PRIX

MISSIONS PRINCIPALES

Désignation	Prix unitaire HT	Prix Forfaitaire HT
Suivi du référencement naturel		
Journée de formation Référencement naturel		
Création d'une campagne de nouvelle filière / destination		
Reprise d'une campagne de filière / destination déjà exploitée		
Gestion et optimisation des campagnes de chaque filière / destination		
Définition stratégie des campagnes de chaque filière / destination		
Bilan global annuel des campagnes de chaque filière / destination		
Frais de déplacement		

Merci de bien vouloir renseigner la bonne colonne selon que le prix est forfaitaire ou unitaire.

MISSIONS ANNEXES :

Désignation	Prix unitaire HT	Prix Forfaitaire HT
Ticket pour une intervention ponctuelle de référencement (2 h)		
Ticket pour une intervention ponctuelle de référencement (4 h)		
Ticket pour une intervention ponctuelle de référencement (6 h)		
Ticket pour une intervention ponctuelle de référencement (8 h)		
Accompagnement référencement naturel dans le cadre de la refonte du site <ul style="list-style-type: none"> - Analyse poussée du référencement naturel du site actuel. 		
Accompagnement référencement naturel dans le cadre de la refonte du site <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation du référencement sur le nouveau site. 		
Accompagnement référencement naturel dans le cadre de la refonte du site <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie des mots-clés. 		
Accompagnement référencement naturel dans le cadre de la refonte du site <ul style="list-style-type: none"> - Conseils sur l'arborescence du nouveau site. 		
Accompagnement référencement naturel dans le cadre de la refonte du site <ul style="list-style-type: none"> - Règles balises de contenu. 		
Frais de déplacement		

Merci de bien vouloir renseigner la bonne colonne selon que le prix est forfaitaire ou unitaire.

6. DECLARATION

Fait en un seul original

à

le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des)
prestataire(s)